

# RETOUR D'EXPÉRIENCE & BONNES PRATIQUES EMPLOYEUR EN FAVEUR DU COVOITURAGE



IN Groupe, partenaire de l'État français depuis près de 500 ans, est un acteur dans la fabrication de titres d'identités.



Interview de  
**Karolina LAMORIL**  
Responsable Ressources Humaines

## Quelles démarches (stratégie, politique) ont été mises en place dans l'organisation en matière de mobilité durable ?

**K.L.** : IN Groupe a mis en place le Forfait Mobilités Durables (FMD) depuis 2021 sur le site de Flers uniquement. Le FMD intègre les transports en commun, le vélo, à hauteur de 25€ par mois pour la location d'un VAE et une indemnité kilométrique vélo de 2€ par trajet, ainsi que le covoiturage.

Le montant global pour le FMD est de 500€, ou 600€ en cas de cumul avec l'abonnement de transport en commun.

Le site de Flers est également équipé d'un parking à vélo qui doit être refait l'année prochaine. Il vient également d'intégrer la démarche « Objectif Employeur Pro Vélo ». La réunion de cadrage sur ce projet a eu lieu récemment.

D'un site à l'autre, les enjeux sont variés. Il existe un CSE central couvrant l'Union d'Entreprise des sites de Paris 16e, Vélizy et Flers.

Le FMD s'est mis en place sur ce périmètre.



## Qu'avez-vous mis en place pour favoriser le développement du covoiturage ?

**K.L.** : Depuis 2022, IN Groupe travaille avec Karos pour le site de Flers. L'application est ouverte uniquement aux collaborateurs et collaboratrices de Flers.

Dans le cadre du Forfait Mobilités Durables, le montant dédié au covoiturage est de 300€ par an et par collaborateur.trice.

Des avantages financiers pour les covoitureurs sont prévus. Les passagers ne paient rien, et les conducteurs reçoivent 2€ par passager et par trajet. Karos indemnise les covoitureurs et envoie une facture annuelle à IN Groupe, en respectant le plafond annuel de 300€ par collaborateur.trice. L'argent est crédité au fur et à mesure des trajets sur le compte du conducteur, et il peut ainsi voir le cumul de sa cagnotte. Il existe également un système de parrainage qui permet aux covoitureurs de bénéficier de 25€ dès 3 filleuls inscrits et 5€ pour chaque filleul supplémentaire.

## Quelles actions de communication et de sensibilisation avez-vous réalisées ?

**K.L.** : Plusieurs challenges et animations sont organisés par Karos. Une à deux initiatives sont mises en place chaque année. Sur le site de Flers, des écrans d'affichage dispersés dans l'usine diffusent régulièrement des communications sur le covoiturage afin de sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices.

Plus largement, IN Groupe communique sur ses démarches RSE, dans lesquelles le covoiturage a une place.

## Et en termes d'aménagements ?

**K.L.** : Il n'existe pas d'actions spécifiques en termes d'aménagement pour le moment.

## Quelles évolutions avez-vous pu constater en matière de pratique du covoiturage (parts modales, nombre de covoitureurs) ?

**K.L.** : Nous comptons actuellement 175 inscrits, soit 29% des collaborateurs.trices du site de Flers. Sur ces 175 inscrits, 100 sont des covoitureurs effectifs, soit 16%.

10 551 trajets ont été réalisés au total depuis la mise en place du service, ce qui correspond à une moyenne de 300 à 400 trajets par mois.

Le distance moyenne effectuée est de 27 km.

## Qui porte ces sujets en interne, et quelles sont les prochaines actions envisagées pour promouvoir le covoiturage ?

**K.L.** : Il s'agit d'un binôme Responsable HSE - Responsable Ressources Humaines qui porte le sujet en interne.

Parmi les prochaines actions mobilité, on peut citer :

- La labellisation Objectif Employeur Pro Vélo
- La refonte du parking deux roues
- Une discussion sur le montant du FMD dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires
- La réalisation de témoignages des covoitureurs

## Quelles sont les principales difficultés rencontrées et quels sont, selon vous, les éléments clés de succès dans le développement de la pratique du covoiturage dans une organisation ?

**K.L.** : La principale difficulté est de réussir à toucher les salarié.es en production, soit 350 salarié.es sur 600. Pour essayer de remédier à cela, nous utilisons nos écrans d'affichage et nous mobilisons les responsables d'équipe.



Pour aller plus loin,  
rendez-vous sur le site



employeurs procovoiturage